

Service Marchés Publics  
GB/TM/MDC

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025099

### Contrat 2025TX02 Ravalement des façades du Théâtre de Verdure

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L ;2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2020-105 du Conseil Municipal, en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2099-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant** que la commune du Lavandou souhaite réaliser le ravalement des façades du Théâtre de Verdure,

**Considérant** qu'il est nécessaire de confier ces travaux à des professionnels qualifiés,

**Considérant** que ces travaux doivent faire l'objet d'un marché public,

**Considérant** que la procédure de passation est la procédure adaptée ouverte,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence l'offre proposée par l'entreprise LVBATIMENT a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,

#### DECIDE

**Article 1 :** Le marché de travaux de ravalement des façades du Théâtre de Verdure est conclu avec l'entreprise LVBATIMENT pour un montant total HT de 38 802.62euros,

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent marché.

**Article 3 :** les crédits nécessaires pour la réalisation de ce marché sont inscrits au budget de la commune.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 24 juin 2025

Le Maire  
Gil Bernardi

